



COMITE CAUSSE COMTAL

BARRIAC 12340 BOZOULS

E-mail : comite-causse-comtal@laposte.net

Site internet : comitecaussecomtal.over-blog.com/

Tant qu'il y aura des genévriers...

Association agréée de protection de l'environnement

Parc des expositions : l'envers du décor.

Une enquête publique relative au projet de parc des expositions de Malan se déroule discrètement du 10 septembre au 11 octobre 2019.

Le COMITE CAUSSE COMTAL, association agréée de protection de l'environnement, a étudié le dossier d'enquête et il a remis au commissaire enquêteur des observations détaillées et très critiques à l'égard de ce projet qui sacrifiera 25 hectares de terres agricoles et de milieux naturels, avec des conséquences importantes sur la faune, y compris sur des espèces protégées (surtout des oiseaux). D'où la demande de Rodez Agglomération pour une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, à laquelle nous sommes opposés.

Au titre des mesures compensatoires, Rodez Agglomération propose une partie du domaine de Combelles qui serait préservée mais qui abrite déjà la plupart des espèces impactées à Malan ! Il s'agit donc d'une compensation « bidon », que nous dénonçons et refusons. Rodez Agglomération doit trouver, comme le demande l'Agence pour la Biodiversité, un « espace naturel à reconquérir ».

Le parc des expos et les zones d'activité et commerciales intégrées au projet, ce sont une vingtaine d'hectares bétonnés et bitumés qui contribueront au phénomène de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols déjà pleinement en œuvre au nord de l'agglomération et qui gagne donc maintenant le sud de façon massive. Nous demandons la suppression de la zone commerciale de 3,5 hectares prévue dans le projet. Les habitants du grand Rodez et des environs disposent en effet déjà à foison de surfaces commerciales de toutes sortes.

Le parc des expos, c'est aussi une augmentation du trafic automobile, avec les conséquences bien connues en matière d'embouteillages, de pollution et de rejet de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, et parce que l'intérêt patrimonial doit primer sur les intérêts commerciaux, nous demandons que les vestiges de l'ancien aqueduc romain qui traverse le site soient préservés, protégés et mis en valeur.

Derrière la façade d'un équipement de prestige se cachent donc des aspects moins reluisants et en contradiction avec la nécessité actuelle de préserver la biodiversité, de réduire les déplacements routiers et les émissions de gaz à effet de serre, et de lutter contre l'étalement urbain et contre la destruction de milieux naturels et agricoles.

Pour prendre connaissance des observations complètes du Comité Causse Comtal :
<https://ccaves.org/blog/comite-causse-comtal-carrieres-extractivisme-organisation-du-territoire/>

04/10/2019